



Nîmes, le 20 mars 2017.

Madame, Monsieur,

Vous êtes assistant (e) maternel (le) dans le Gard, le 21 avril 2017, se tiendra au Conseil Départemental du Gard les élections de la Commission Consultative Paritaire Départementale.

Cette commission, est chargée de donner un avis préalable obligatoire aux décisions prises par le Conseil Départemental qui envisage de retirer un agrément, de ne pas le renouveler ou d'y apporter des restrictions. Elle doit aussi être informée immédiatement de toutes les mesures de suspension. Elle doit enfin être consultée sur le bilan de fonctionnement de l'agrément, sur le contenu de la formation professionnelle obligatoire et sur le programme annuel de la formation.

La CGT, soutient votre corps de métiers et travaille à protéger vos droits, à les améliorer, mais aussi à réfléchir à votre cadre d'emploi et vos missions professionnelles. Depuis 2012, la CGT est partie prenante du collectif « Pas de bébé à la consigne » pour une vraie reconnaissance de votre métier et de vos responsabilités.

Exprimez vous ! Rejoignez nous ! Regroupons-nous !

Avoir des représentants syndicaux de votre profession à cette commission est important pour faire respecter vos droits en matière d'agrément et de formation.

Ces élections ont lieu par correspondance uniquement (vous devez adresser votre vote entre le 1^{er} au 18 avril 2017, suivre attentivement les instructions envoyé par le Conseil Départemental).

**MOBILISONS NOUS !
VOTONS POUR LA LISTE CGT !
POUR LA DEFENSE DE NOS DROITS !**